

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le quatorze novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, M. Xavier HAQUIN, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE, Mme Brigitte OEHLER, M. Michel AUGER, M. René HERBEZ, Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, Mme Joëlle DUPUY, Mme Martine GARNIER, Mme Rose GOMMERY, M. Damien PARENT, Mme Pierrette FRANÇOIS, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT, M. Alain FABRE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Ariane BELARD

(pouvoir à M. Joël NACCACHE)

M. Serge CAYLA

(pouvoir à M. Lionel GEORGIN)

M. Youssouf MOHAMED

(pouvoir à Mme Joëlle DUPUY)

Mme Suzanne HEDUIN

(pouvoir à Mme Rose GOMMERY)

M. Jamel LAHSSINI

(pouvoir à M. Xavier HAQUIN)

M. Mathias TROGRIC

(pouvoir à M. Alain FABRE)

M. Christophe RODRIGUES

(pouvoir à Mlle Marine GILBERT)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé Secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SPETEMBRE 2013

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Accepte l'indemnisation de 71 248,78 € H.T. proposé par la SMABTP au titre de la réfection des rues Constant-Coquelin et Grésillons réalisée par la société MYRH TP étant donné que depuis plusieurs mois des défauts de voirie ont été constatés ;
- Autorise Le Maire à signer tout document s'y afférant, et ce dans le cadre de la responsabilité civile décennale.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Rapporte la délibération n°13/127 du 25 septembre 2013 étant donné que l'avenant annexé était erroné ;
- Approuve l'adoption de l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité transmis par la Préfecture, en remplacement du précédent, pour permettre l'élargissement des actes télétransmis au contrôle de légalité aux actes de la commande publique et les actes budgétaires ;
- Autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2015.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Autorise le Maire à signer la convention tripartite de prélèvement avec SOFCAP et le comptable du Trésor Public ;
- Autorise le Maire et les régisseurs municipaux à signer la convention d'adhésion au service d'émission de prélèvement SEPA proposée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) du Val d'Oise, au titre des régies de recettes concernées, ainsi que tout autre document ultérieur nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services.

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Agent de Maîtrise	Services Techniques	Avancement de Grade
1	Adjoint Technique de 2ème classe à 69,50%	Action Educative	Augmentation du taux d'emploi
4	Adjoint Technique de 2ème classe à 46,50%	Action Educative	Augmentation du taux d'emploi
1	Adjoint Administratif de 2ème classe	Etat Civil	Recrutement
7	POSTES CREES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			496

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 35 Pour : 30

- 6) - Fixe le coût des interventions relatives à la lutte anti-graffitis au sein des copropriétés privées comme suit :
 Forfait par intervention : 150 € TTC + un tarif au mètre linéaire de graff de 50 € TTC quelque soit le mode de nettoyage (effaçage ou recouvrement) ;
 - Approuve la convention type relative à la lutte contre les graffitis, tags et affichages divers sur les résidences et copropriétés privées ;
 - Autorise le Maire à signer ladite convention avec les différentes copropriétés intéressées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Approuve les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, des salles d'activités de la Pergola des Chênes et des Espérances à l'association « SOLLERTIA » dans le but de développer des actions autour du jeu sur les quartiers à destination des habitants permettant ainsi de favoriser le lien social, les rencontres intergénérationnelles et les liens intra-familiaux,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Prend acte du retrait de la commune d'Enghien-les-Bains du Syndicat SIARE, à compter du 1^{er} janvier 2014.
 - Accepte l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) en substitution de la commune d'Enghien-les-Bains.
 - Approuve les statuts modifiés du SIARE (modification des dispositions relatives à la composition du Syndicat et indication des nouvelles modalités de représentation de la CAVAM), et destinés à entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - Approuve le règlement du concours « Crèches de Noël 2013 » organisé du 7 au 15 décembre 2013 ;
 - Fixe le nombre de récompenses à 6 bons d'achat d'une valeur globale de 360 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 5 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Abstention : 1 (M. HEUSSER)

Pour : 29

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse :

- 1) - Approuve la mise en place d'une bourse aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :
- Brevet des collèges : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - CAP et BEP : 150 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, un pour chaque diplôme)
 - BAC et CFA : 200 € sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, un pour chaque diplôme)
- Décide de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Décide de la mise en place des Chantiers Jeunes en 2014 ;
- Approuve le règlement relatif à la mise en place des Chantiers Jeunes 2014 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Educative :

- 1) - Décide de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2013/2014 ;
- Autorise le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2013/2014 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;
- Fixe pour l'année scolaire 2013/2014 le montant des participations familiales comme suit :
- a) Par les familles ermontoises :
- 164 euros/élève pour les échanges anglais
 - 102 euros/élève pour les échanges allemands
 - 294 euros/élève pour les échanges espagnols
- b) Par les familles domiciliées hors commune :
- 344 euros/élève pour les échanges anglais
 - 284 euros/élève pour les échanges allemands
 - 466 euros/élève pour les échanges espagnols
- Fixe l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 17 euros par jour ;
- Dit que les dépenses et recettes sont prévues au budget de l'exercice 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer les conventions « Handiscol » consistant au prêt et au dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage d'enfant scolarisé sur la ville d'Ermont pour l'année 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'allouer à l'association « Cultures du Cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 190,00 euros pour la saison 2013-2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Accorde au régisseur titulaire de la régie municipale d'avances du service Jeunesse la décharge de responsabilité ;
 - Accorde au régisseur titulaire de la régie municipale d'avances du service Jeunesse la remise gracieuse de la totalité des sommes dérobées ;
 - Dit que le déficit de caisse de la régie municipale d'avances du service Jeunesse sera pris en charge par le budget principal de la commune pour l'exercice 2013, à hauteur du montant constaté de 111 €, lequel sera porté à la nature 678 – Autres charges exceptionnelles.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Détermine ainsi qu'il suit, les catégories des biens amortissables et leur durée respective d'amortissement au titre du budget principal de la commune et des budgets annexes :

Catégories	Imputation comptable (indicative)	Durées d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5 ans
Frais de recherche et de développement	2032	5 ans
Catégories	Imputation comptable (indicative)	Durées d'amortissement
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	5 ans
Logiciels de bureautique et licences informatiques	2051	5 ans
Progiciels, applications informatiques "Métiers"	2051	10 ans
Immobilisations corporelles		
Plantations	2121	15 ans
Installations de voirie	2152	15 ans
Réseaux d'assainissement et subventions d'investissement afférentes (M 49 : chapitre 13)	21532	50 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	10 ans
Matériel roulant de voirie	21571	8 ans
Matériels et outillages de voirie (mobilier urbain)	21578	10 ans
Appareils de levage, ascenseurs	2158	15 ans
Installations de chauffage, de ventilation, de traitement des eaux, pompes, appareils électromécaniques	2158	10 ans
Installations sanitaires	2158	10 ans
Matériel technique léger	2158	5 ans

Matériel technique lourd (valeur unitaire supérieure à 2 000 € TTC)	2158	10 ans
Véhicules : voitures de tourisme et utilitaires	2182	8 ans
Véhicules : camions, tracteurs et véhicules industriels	2182	10 ans
Matériel informatique	2183	4 ans
Catégories	Imputation comptable (indicative)	Durées d'amortissement
Matériel de bureautique	2183	5 ans
Matériel téléphonique et de sécurité	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Équipements sportifs	2188	7 ans
Matériel audiovisuel	2188	7 ans
Électroménager de cuisine et de buanderie	2188	10 ans
Matériel divers	2188	5 ans
Instruments de musique	2188	8 ans
Coffres-forts	2188	10 ans
Immeubles productifs de revenus		
Immeubles de rapport : acquisition, agencements et aménagements des bâtiments	2132	15 ans
Immeubles de rapport : acquisition, agencements et aménagements de bâtiments légers et abris	2132	10 ans
Constructions sur sol d'autrui	214%	Durée du bail à construction

- Fixe à 750 € TTC, le seuil unitaire en-deçà duquel les acquisitions inscrites à l'actif de la commune s'amortissent sur un an ;
- Dit que ces méthodes sont applicables, tous budgets confondus, aux immobilisations acquises à compter de l'exercice 2013, dont l'amortissement sera déclenché le 1^{er} janvier 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Prend acte de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2014.
- 4) - Adhère à l'Association Unis-Cité Ile-de-France en tant que collectivité partenaire du programme *Mediaterre* pour l'année civile 2014 moyennant le paiement d'une cotisation de 100 € ;
- Autorise le versement d'une subvention de 9 950 € selon les modalités suivantes : 50% à la signature de la convention ; 30% au 1^{er} janvier 2014 ; 20% avant le 30 juin 2014 ;
- Approuve les termes de la convention de partenariat 2013/2014 avec l'association Unis-Cité ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec l'Association Unis-Cité Ile-de-France.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Autorise le Maire à signer avec l'Association Paroissiale d'Ermont, représentée par son Président Monsieur Philippe Neveu, la convention de mise à disposition de cinq chalets à titre gratuit, pour la période du 13 au 15 décembre 2013, dans le cadre des animations de Noël ;
- Autorise le Maire à signer avec l'Association des commerçants Ermont Centre-Ville, représentée par sa Présidente Madame Angélique Mézières, la convention de mise à disposition de deux chalets à titre gratuit pour le mercredi 18 décembre 2013, dans le cadre des animations de Noël.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Fixe à 16 € TTC par jour le tarif de droit de place pour l'installation du manège enfantin exploité par Monsieur Jim GOT et pour le stand de vente de crêpes, gaufres, boissons diverses et confiseries tenu par Monsieur Matthieu AMET du 18 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Attribue une subvention de 500 € à l'Association M.J.C. au titre du projet robotique présenté à l'occasion de la Manifestation Nationale C'Space ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Approuve le programme des travaux d'assainissement pour l'année 2014 comme suit :

PROGRAMME TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2014

LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX	COUT ESTIMATIF TTC
Rue Lamartine	reprise des branchements / création de regard de visite sur branchement, gainage	200 000 €
Allée Jean de Florette	gainage	200 000 €
Allée Le Temps des Secrets	gainage	
Rue Michelet	gainage	
Rue de la Somme	gainage	
TOTAL		400 000 €

- Autorise le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général du Val d'Oise ...) une subvention pour la réalisation de ces travaux ;
- Autorise le Maire à solliciter auprès des différents organismes subventionneurs l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification des éventuelles subventions ;
- Autorise le Maire signer tous documents s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Hugues PORTELLI

AFFICHÉ le 21 NOVEMBRE 2013